



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL
DE ET A
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 29 mai 2019

Préavis municipal No 29/2016-2021 concernant la sécurisation de la rive droite du Veyron

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Au printemps 2018 les fortes crues du Veyron ont érodé ses berges. La salle villageoise a été protégée par des mesures d'urgences. Ces mesures consistaient à créer un caisson de protection pour protéger les fondations du bâtiment.

En aval du pont de la RC 165, le perré (la berge faite de roche et de béton) qui protège notre collecteur d'eaux usées a été fortement endommagé. Ici aussi des mesures d'urgence ont été prises.

Nous avons ensuite profité du projet de renaturation du Veyron pour intégrer les mesures de protection nécessaire, afin de sécuriser la berge à cet endroit précis de notre cours d'eau.

Ces travaux sont urgents et nécessite d'être réalisé cet été afin d'éviter que le collecteur d'eaux usées se déversent dans le Veyron.

Bases légales

Ce type de travaux est subventionné par l'état à hauteur d'environ 60%. Mais il est nécessaire que nous acceptions l'intégralité des coûts du projet. Pour ensuite nous faire rembourser par le service des eaux de l'état.

Situation actuelle

La mise à l'enquête de la renaturation et de la sécurisation du Veyron ayant abouti sans opposition, nous sommes prêts à commencer les travaux. Malheureusement, et la municipalité le déplore, il manque encore quelques autorisations de la part des services de l'état qui tardent à être délivrées.

Financement

L'estimation du bureau d'ingénieur en charge du projet est de CHF 68'000.00 Les soumissions ne sont pas encore rentrées et les coûts définitifs pas arrêtés. Afin d'éviter de convoquer une assemblée extraordinaire cet été, nous vous proposons d'accepter un montant de CHF 68'000.00 pour les travaux avec une réserve de CHF 10'000.00 (~15%) pour les divers et imprévus.

Le montant de ces travaux sera pris en charge par les liquidités de la bourse communale. Notre compte de réserve travaux 9282.1 étant destiné à ce genre de dépense, nous vous proposons d'y affecter la somme dévolue à ces travaux.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver les conclusions suivantes :

Le Conseil Général de La Chaux

- Vu le préavis municipal N° 29/2016-2021 concernant la sécurisation de la rive droite du Veyron
- Oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis
- Oui le rapport de la Commission de Gestion et des Finances chargée de rapporter sur cet objet,
- Considérant que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- D'accepter le préavis sur la sécurisation de la rive droite du Veyron pour un montant de CHF 68'000.00 + CHF 10'000.00 pour divers et imprévus.

Adopté par la Municipalité par voie électronique le 28 mai 2019.

Dossier traité par M. Cédric Dépraz, Municipal

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



Brigitte Dufour

La secrétaire municipale :
p.o. la vice-Syndique



Catherine Guex

